

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 5 février 2018

Session régulière du Conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 05 février 2018, à 19 h 00 à la salle des délibérations du conseil municipal. Les conseillers suivants :

Sont présents : Mme Lyna Bouchard
Mme Sonia Gauthier
Mme Édith Lalancette (arrivée à 19h10)
M. André Boillat

Sont absents : M. André Côté
Mme Louise de Launière

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire M. Daniel Tremblay. Mme Nadia Cloutier-St-Pierre, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

**Résolution no
3937-02-18**

Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

Adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption des procès-verbaux des séances :

Ordinaire du 8 janvier 2018

Extraordinaire – adoption du budget – 15 janvier 2018

Extraordinaire – Relais motoneige – 15 janvier 2018

Extraordinaire – Demande d'aide financière – 22 janvier 2018

1. Comptabilité

1.1. Adoption des comptes statutaires

1.2. Ratification des comptes

1.3. Autorisation de paiement des heures de réunion de la directrice générale

2. Relais de motoneige

2.1. Entente avec le comité de développement pour l'opération du relais

2.2. Paiement de la facture de Belzile pour le remplissage du réservoir à essence

2.3. Déneigement de la cour du relais de motoneige

2.4. Paiement de la facture de Jacques Dubois V.A. pour l'inspection du réservoir à essence

3. Loisirs

3.1. Renouvellement du contrat de la ressource en loisirs

4. Administration

4.1. Renouvellement de l'adhésion à la A.D.M.Q. et de l'assurance de la directrice générale

4.2. Formation de l'A.D.M.Q. – Le Budget municipal et ses sources de financement

4.3. Ristourne MMQ

5. Bibliothèque

5.1. Cotisation annuelle au réseau Biblio

6. Demande de financement

6.1. PNHA – Autorisation des signataires

6.2. Aide au développement touristique au nord du 49^e

7. Tours de communication

7.1. Premier paiement à Digicom pour les tours de communication (50%)

8. Édifice municipal

8.1. Déneigement de la cour de l'édifice municipal

9. Affaires nouvelles

9.1. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal-2017-07-11-15

9.2. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal-2017-06-16-31

9.3. Paiement à Équipement Claude Pedneault pour le réservoir à essence

9.4. Paiement à Gosselin Fortin Architectes pour le croquis de la station Récréotouristique Aventure du 49^e

10. Période de question

11. Levé de la rencontre

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyna Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que l'ordre du jour soit adopté et que les sujets suivants soient ajoutés à la section affaires nouvelles :

9.5. Dépôt de la version préliminaire du plan d'intervention par le groupe M.S.H.

9.6. Festival du Bûcheron

9.7. Demande de permis d'alcool pour le relais de motoneige

9.8. Demande de permis de restauration auprès du MAPAQ

9.9. Soutien administratif aux organismes communautaires

ADOPTÉE

Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

**Résolution no
3938-02-18**

Adoption du procès-verbal de la session du 8 janvier 2018

Attendu que les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu, le 1^{er} février, la copie du procès-verbal de la session régulière du 8 janvier 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 8 janvier 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE

**Résolution no
3939-02-18**

Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 15 janvier 2018- Adoption du budget

Attendu que les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu, le 1^{er} février, la copie du procès-verbal de la session extraordinaire d'adoption du budget tenue le 15 janvier 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyna Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget du 15 janvier 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE

**Résolution no
3940-02-18**

Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 15 janvier 2018- Relais de motoneige

Attendu que les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu, le 1^{er} février, la copie du procès-verbal de la session extraordinaire concernant l'administration du relais motoneige tenue le 15 janvier 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 15 janvier 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE

**Résolution no
3941-02-18**

Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 22 janvier 2018- Demande d'aide financière au MAMOT (eau potable)

Attendu que les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu, le 1^{er} février, la copie du procès-verbal de la session extraordinaire concernant une demande d'aide financière au MAMOT pour un service d'opérateur pour l'eau potable tenue le 22 janvier 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 22 janvier 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE

Comptabilité

**Résolution no
3942-02-18**

Adoption des comptes statutaires pour l'année 2018

Comptes Statutaires 2018	
Rémunération des élus et allocation de dépenses	15 945.00 \$
Rémunération de la secrétaire trésorière + vacances	37 767.00 \$
Salaire des employés	34 150.00 \$
Remises gouvernementales (DAS)	9 804.00 \$
Conciergerie	2 500.00 \$
Frais de déplacement responsable de la bibliothèque	1 000.00 \$
frais de déplacement de l'employé municipal	3 500.00 \$
Contrat de déneigement chemins (partie 2018)	69 894.05 \$
Contrat grattage chemin été	15 000.00 \$
Quotes-parts MRC de Maria-Chapdelaine	37 398.00 \$
Contrat sûreté du Québec	11 972.00 \$
Service Incendie	18 735.00 \$
Total des comptes statutaires	257 665.05 \$
Paiement automatisés	
Remboursement de l'emprunt 11 ^e chute	228 354.00 \$
Total des comptes statutaires et des paiement automatisés	486 019.05 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements relatifs aux dépenses statutaires pour l'exercice de 2018, conformément aux postes budgétaires énumérés ci-dessus et;

D'autoriser les paiements automatiques pour le remboursement de l'emprunt à long terme lié à l'investissement de la 11^e chute.

ADOPTÉE

**Résolution no
3943-02-18**

Ratification des comptes

Comptes à payer au 1er Février 2018		
Fournisseur	Description	Montant
Bell Canada	Téléphone	106.28 \$
Dolbeau O2	Ent. Réparation puits relais	53.87 \$
Dominic St-Pierre	Cafetière relais	172.45 \$
Électrocom Technologie inc.	Système de son	1 319.31 \$
Garma Impression	Affiche sentier	137.97 \$

Groupe CCL	Permis, procès-verbaux	867.81 \$
HydroQuébec 715	électricité	3 096.05 \$
Isolation Fortin	Eau relais motoneige	942.79 \$
Joanie Riendeau	Ressource loisirs (2017)	62.50 \$
Raphael Langevin	Déplacements	247.20 \$
Les éditions juridiques FD	Comptes de taxes	115.55 \$
Librairie centrale	Fournitures de bureau	61.46 \$
Librairie Myrtille	Fournitures de bureau	67.68 \$
Louise de Launière	Déplacement	26.88 \$
Maxxam Analytique	Analyse eau potable	324.23 \$
Nadia Cloutier-St-Pierre	Équipement relais + déplacement	293.85 \$
Nettoyage Bon-air sanitaire inc	Location toilette chimique relais	183.96 \$
Postes Canada	Frais de postes	103.94 \$
Protection Incendie GT	Inspection équipement incendi	144.17 \$
Rénomax	Ent. Réparation relais + édifice	1 369.52 \$
Simard Boivin Lemieux Avocats	Service juridique mensuel	114.98 \$
Solugaz	Propane relais	858.23 \$
Son X plus	Connexion internet relais	115.42 \$
Ville Dolbeau	Échantillon eau potable (2017)	919.80 \$

Total à payer

11 705.90 \$

Comptes payés en janvier 2018

N° chèque	Type	Bénéficiaire	Montant	Date
855	Chèque	Germain Paquet	350.00	2018-01-10
856	Chèque	Gaz Expert et fils Inc	4 315.84	2018-01-10
857	Chèque	Comité Artisanal	1 000.00	2018-01-10
858	Chèque	L. Demers et fils inc.	1 138.68	2018-01-10
859	Chèque	Mégaburo	277.23	2018-01-10
860	Chèque	MRC DE MARIA-CHAPDELAINE Parc Régional des Grandes Rivières	715.90	2018-01-10
861	Chèque	du Lac Saint-Jean	1 724.63	2018-01-10
862	Chèque	Simard Boivin Lemieux Avocats	1 194.49	2018-01-10
863	Chèque	Solugaz	187.23	2018-01-10
864	Chèque	Sonia Gauthier	579.18	2018-01-10
865	Chèque	Sonxplus	177.52	2018-01-10
866	Chèque	Ville de Dolbeau-Mistassini	45.99	2018-01-10
867	Chèque	Dufour & frères inc. Fédération Canadienne des	13 978.81	2018-01-10
868	Chèque	Municipalité Fondation du centre Maria-	152.96	2018-01-10
869	Chèque	Chapdelaine	100.00	2018-01-10
870	Chèque	Comptoir postal St-Eugène Comité de développement	390.92	2018-01-11
871	Chèque	économique N.-D.-de-Lorette	9 000.00	2018-01-25
872	Chèque	Régie du Bâtiment du Québec	202.97	2018-01-26
873	Chèque	FCMQ	195.00	2018-01-31
874	Chèque	Revenu QC	38.47	2018-01-31
PA	Paie	Raphael Langevin	783.63	2018-01-10
PA	Paiement	Hydro-Québec 772	143.08	2018-01-23
PA	Paiement	Hydro-Québec 657	1 457.44	2018-01-29
PA	Paiement	Bell Canada	106.28	2018-01-10
PA	Paiement	Rénomax	2 963.31	2018-01-10
PA	Paiement	Hydro-Québec 772	138.49	2018-01-10
PA	Paiement	Hydro-Québec 533	68.32	2018-01-10
PA	Paiement	Hydro Québec 715	2 379.02	2018-01-10

PA	Paiement	Hydro-Québec 475	233.88	2018-01-10
PA	Paiement	Nadia Cloutier-St-Pierre	209.71	2018-01-10
Paiement	Paiement	DAS provinciales	4 789.75	2018-01-17
Paiement	Paiement	DAS fédérales	1 910.61	2018-01-17
Paiement	Paie	CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	598.36	2018-01-04
Paiement	Paie	CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	598.36	2018-01-11
Paiement	Paie	CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	598.36	2018-01-18
Paiement	Paie	CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	598.36	2018-01-25
Paiement	Paie	Carolle Parent	500.00	2018-01-31
PA	Paiement	Xplornet	102.32	2018-01-12
Total			53 945.10	\$

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyna Bouchard
 APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la liste des comptes à payer et celle des comptes déjà payés soient acceptées telle que rédigées;

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

**Résolution no
 3944-02-18**

Approbation et paiement des heures de réunion à la directrice générale

Attendu que la directrice générale, a déposé le rapport de ses heures de réunion pour approbation et pour autorisation de paiement;

Attendu qu'en janvier 2018, la directrice générale a effectué sept (7) heures de réunion;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
 APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal approuve le dépôt du rapport des heures de réunion de la directrice générale et autorise le paiement de ces heures.

ADOPTÉE

Relais de motoneige

**Résolution no
 3945-02-18**

Entente avec le Comité de développement économique pour l'opération du relais de motoneige

Considérant la résolution 3932-01-18 régissant l'entente entre le Comité de Développement économique et la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette;

Considérant que la loi sur les compétences municipales (C-47.1) n'autorise pas la municipalité à toucher des profits découlant d'une activité commerciale;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
 APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que l'entente entre le Comité de développement économique et le Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette soit modifiée de cette façon :

Remplacement de la section « **Revenus et profits** » par le texte suivant :

« Revenus et profits

Toutes les sommes provenant des revenus des ventes et de l'opération du relais de motoneige appartiendront au CDE. Après le paiement des fournisseurs, si des profits sont générés par l'opération du relais motoneige, ceux-ci iront au CDE qui pourront les utiliser

pour leurs activités courantes. Le CDE s'engage à émettre un rapport à la fin de la saison concernant les ventes et dépenses reliées à l'opération du relais motoneige.

La présente entente prend effet lors de sa signature, et prend fin à la fonte des neiges, ou au plus tard, le 15 avril 2018. »

Et que le conseil municipal décrète que la présente résolution modifie partiellement la résolution 3932-01-18.

ADOPTÉE

**Résolution no
3946-02-18**

Paiement de la facture de Belzile pour le remplissage du réservoir à essence

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte la facture provenant de l'entreprise Les Pétroles Belzile, portant le numéro 151434, d'un montant de trois mille deux cent trois dollars et cinquante-et-un cents (3203.51\$) + taxes applicables pour le premier remplissage du réservoir à essence du relais et;

Que la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement à l'ordre de Les Pétroles Belziles, au montant total de 3683.24 \$.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

**Résolution no
3947-02-18**

Contrat de déneigement de la cour du relais – Dany Claveau -Facture 1000

Attendu que la municipalité a accordé le contrat de déneigement de la cour extérieur du relais de motoneige à M. Dany Claveau, pour la somme de mille cinq cent dollars (\$ 1 500.00), couvrant la période hivernale 2017-2018 ;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a accusé réception de la facture # 1000 pour ledit contrat :

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyna Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement à l'ordre Dany Claveau, au montant total de 1 500.00\$ pour la facture # 1000.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

**Résolution no
3948-02-18**

Paiement de la facture de 9082-4087 Québec inc. (Jacques Duvois V.A.)

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte la facture provenant de l'entreprise 9082-4087 Québec inc. (Jacques Dubois V.A.), portant le numéro 4386, d'un montant de mille sept cent cinquante dollars (1 750.00\$) + taxes applicables pour l'inspection du réservoir à essence;

Que la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement à l'ordre de 9082-4087 Québec inc. (Jacques Dubois V.A.) au montant total de \$ 2 012.06.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

Loisirs

**Résolution no
3949-02-18**

(Non) Renouvellement de la ressource en loisirs

Attendu que Mme Joanie Riendeau a déposé une proposition de ses services de chargée de projet en tant que ressource en loisirs, qui se détaille comme suit : 40h à 50.00\$/h, pour un total de 2000.00\$ + taxes applicables;

Attendu que le besoin d'avoir une ressource en loisirs n'est pas présent;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal n'accepte pas de renouveler la ressource en loisirs pour l'année 2018.

ADOPTÉE

Administration

**Résolution no
3950-02-18**

Renouvellement de l'adhésion à l'A.D.M.Q. et de l'assurance de la directrice générale

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyna Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte la facture provenant de l'Association des directeur municipaux du Québec, portant le numéro 12379, d'un montant de sept cent quatre-vingt-dix-huit dollars (\$798.00) + taxes applicables pour l'adhésion annuelle à l'association ainsi qu'à l'assurance de la directrice générale et;

Que la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement à l'ordre de l'Association des directeurs municipaux du Québec, au montant de \$ 865.39.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**Résolution no
3951-02-18**

Formation de l'A.D.M.Q. – Le budget municipal et ses sources de financement

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice général à s'inscrire à la formation de l'A.D.M.Q. – Le budget municipal et ses sources de financement;

Que le conseil municipal accepte la facture provenant de l'Association des directeurs municipaux du Québec, portant le numéro 13325, d'un montant de deux cent quatre-vingt-treize dollars (\$ 293.00) + taxes applicables pour l'inscription à la formation le budget municipal et ses sources de financement donnée par l'A.D.M.Q.

Que la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement à l'ordre de l'Association des directeurs municipaux du Québec au montant total de \$ 366.88.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

Ristourne MMQ

La municipalité a reçu un avis de la MMQ informant que la municipalité recevra une ristourne au montant de \$ 1 412.00 qui sera applicable sur le renouvellement des assurances.

Bibliothèque

**Résolution no
3952-02-18**

Cotisation annuelle au Réseau Biblio

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal accepte la facture provenant du Réseau Biblio, portant le numéro C201819-20, d'un montant de six cent soixant dollars et soixante-cinq cents (\$ 660.65) + taxes applicables pour la cotisation annuelle au Réseau Biblio et;

Que la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement à l'ordre du Réseau Biblio, au montant total de \$ 759.68.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

Demandes de financement

**Résolution no
3953-02-18**

PNHA – Autorisation des signataires

Attendu que Développement Économique Canada a accordé à la municipalité une aide financière de \$ 13 735.00, à la suite de la demande déposée dans le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;

Attendu que deux responsables doivent être désignés pour compléter, signer au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette et ce, dans le meilleur intérêt pour ladite Municipalité, toute documentation se rapportant au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyna Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal autorise M. Daniel Tremblay, maire et Mme Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale à signer au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette et ce, dans le meilleur intérêt pour ladite municipalité, toute documentation se rapportant au Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés.

ADOPTÉE

**Résolution no
3954-02-18**

Programmes d'aide financière

Considérant que la municipalité a une vision de développement touristique sur son territoire ;

Considérant le concept de la Station Récréotouristique Aventure du 49^e, élaboré en collaboration avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton, estimé à 1 070 000.00\$;

Considérant que Tourisme Québec met à la disposition des municipalités une « Aide au développement touristique au nord du 49^e parallèle » représentant jusqu'à 80 % des dépenses admissibles, ou une somme maximale de \$ 500 000.00.

Considérant que la MRC de Maria-Chapdelaine met à la disposition de la municipalité une part du Fonds de développement du territoire et des ressources (FDTR) ;

Considérant l'ouverture probable d'un appel à projet dans le fonds d'Initiative du Plan Nord ;

Considérant le mandat de la Corporation de gestion forestière de Notre-Dame-de-Lorette qui est de contribuer au développement du milieu ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale, Mme Nadia Cloutier-St-Pierre à déposer une demande d'aide financière dans le programme d'aide au développement touristique au nord du 49^e parallèle au montant de \$ 500 000.00\$;

Que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale, Mme Nadia Cloutier-St-Pierre à déposer une demande d'aide financière dans le FDTR de la MRC de Maria-Chapdelaine, au montant de \$ 150 000.00;

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale, Mme Nadia Cloutier-St-Pierre à déposer une demande d'aide financière dans le Fonds d'Initiative du Plan Nord, lorsqu'il y aura ouverture d'un appel à projet, et si possible d'un montant de \$ 100 000.00;

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale, Mme Nadia Cloutier-St-Pierre à déposer une demande de contribution financière de \$ 60 000.00 à la Corporation de gestion forestière de Notre-Dame-de-Lorette et;

Que la directrice générale soit autorisée à remplir, compléter et signer au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette et ce, dans le meilleur intérêt pour ladite municipalité toute documentation se rapportant aux demandes de financement de la Station Récréotouristique Aventure du 49^e.

ADOPTÉE

Tours de communication

Premier paiement à Digicom

La municipalité a accusé réception des factures de Digicom pour la construction des deux tours de communication. Après discussion, tous les membres du conseil présents à la rencontre s'entendent pour dire que le paiement des tours sera effectué en totalité, uniquement lorsque les tours seront opérationnelles.

Édifice municipal

**Résolution no
3955-02-18**

Contrat de déneigement de la cour de l'édifice municipal – Ronny Pronovost Facture # 281335

Attendu que la municipalité a accordé le contrat de déneigement des cours extérieures de l'édifice municipal, la station de pompage ainsi que l'entrepôt municipal à M. Ronny Pronovost, pour la somme de mille cinq cent dollars (\$ 2 550.00), couvrant la période hivernale 2017-2018 ;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a accusé réception de la facture # 281335 pour ledit contrat :

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyna Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la directrice générale soit autorisée à émettre le chèque à l'ordre de Ronny Pronovost au montant de \$ 2 550.00, pour la facture # 281335.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Affaires nouvelles

**Résolution no
3956-02-18**

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal-2017-07-11-15

Attendu que le ministre du Transport de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a accordé à la municipalité, une aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal d'un montant de 10 000.00\$ échelonné sur trois années budgétaires soit, 4 000.00\$ pour l'exercice 2017-2018, 4 000.00 pour l'exercice 2018-2019 et 2 000.00\$ pour l'exercice 2019-2020.

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a effectué des travaux d'amélioration du réseau routier pour un montant de 11060.43\$ pour la période 2017-2018.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyna Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 11 060.43\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et :

Que le conseil municipal confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux dépenses sur la routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

**Résolution no
3956-02-18**

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal-2017-06-16-31

Attendu que le ministre du Transport de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a accordé à la municipalité une aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal d'un montant de 818.00\$ pour l'année 2017-2018.

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a effectué des travaux d'amélioration du réseau routier pour un montant de 6914.48 \$ pour la période 2017-2018.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 6 914.48 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et :

Que le conseil municipal confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux dépenses sur la routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

**Résolution no
3958-02-18**

Paiement à Équipements Claude Pedneault pour le réservoir à essence ainsi que sa mise en marche

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal accepte la facture provenant de l'entreprise Equipements Claude Pedneault. Portant le numéro 106296, d'un montant de mille cinq cent soixante-cinq dollars et trente cents (\$ 1 565.30) + taxes applicables pour la mise en marche du réservoir à essence;

Que la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement à l'ordre des Équipements Claude Pedneault, au montant total de \$ 1 799.71;

Que le conseil municipal accepte la facture provenant de l'entreprise Equipements Claude Pedneault. Portant le numéro 106232, d'un montant de cinq mille dollars(\$ 5 000.00) + taxes applicables pour l'achat du réservoir à essence;

Que la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement à l'ordre des Équipements Claude Pedneault, au montant total de \$ 5 748.75;

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

**Résolution no
3959-02-18**

Paiement à Gosselin Fortin Architectes pour le croquis de la Station Récréotouristique Aventure du 49^e

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le conseil municipal accepte la facture provenant de Gosselin et Fortin Architectes portant le numéro 15-1827-01-B, d'un montant de mille trois cent soixante-deux dollars et cinquante cents (\$ 1 362.50) + taxes applicables pour le croquis supplémentaire de la Station Récréotouristique Aventure du 49^e;

Que la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement à l'ordre de Gosselin & Fortin Architectes, au montant total de \$ 1 566.53.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

**Résolution no
3960-02-18**

Approbation de la version préliminaire du plan d'intervention faire par le Groupe MSH

Considérant la présentation de la version préliminaire du Plan d'Intervention réalisé par le Groupe MSH

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyna Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette approuve la version préliminaire du plan d'intervention réalisé par les ingénieurs du Groupe MSH et autorise ceux-ci à la transmettre au(x) ministère(s) concerné(s) afin d'obtenir leur approbation, suite à laquelle, la version finale sera livrée.

ADOPTÉE

**Résolution no
3961-02-18**

Paiement au Festival du bûcheron pour le brunch (des maires invités)

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le conseil municipal accepte la facture provenant du Festival du Bûcheron, d'un montant de deux cent vingt-huit dollars (\$ 228.00) pour le brunch des maires invités et;

Que la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement à l'ordre du Festival du Bûcheron, au montant total de \$ 228.00.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

**Résolution no
3962-02-18**

Demande de permis d'alcool pour le relais motoneige

Considérant que le comité de développement ne peut pas obtenir de permis d'alcool pour le relais de motoneige puisqu'il en détient déjà un pour l'épicerie communautaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le conseil municipal autorise le comité de développement à déposer une demande de permis d'alcool pour la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette concernant l'opération du relais motoneige;

ADOPTÉE

**Résolution no
3963-02-18**

Demande de permis de restauration auprès du MAPAQ

Attendu que le comité de développement économique a déposé une demande de permis de restauration auprès du MAPAQ .

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le conseil municipal autorise le comité de développement à déposer une demande d'obtention de permis de restauration pour le relais motoneige.

ADOPTÉE

Soutien administratif aux organismes locaux

Le comité de développement a fait des démarches à savoir si la municipalité pouvait offrir le service de soutien administratif aux différents comités municipaux, s'ils en faisaient la demande. Après discussion, le conseil municipal ne s'entend pas sur ce point puisque cela impliquerait une augmentation des heures de travail des ressources humaines présentement en poste et qu'ils devront étudier le cas plus en détails.

Période de questions

Un citoyen demande si des subvention sont disponibles pour la rénovation des habitations. Aucun programme de subvention n'est offert par la municipalité. Il y a toute fois, le programme Rénovillage, lequel, la demande doit être déposée auprès de la MRC de Maria-Chapdelaine .

**Résolution
3964-02-18**

Levée de la rencontre

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyna Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la rencontre soit levée à vingt heures dix minutes (20h10).

ADOPTÉE.

Daniel Tremblay, maire

Nadia Cloutier-St-Pierre,
Directrice générale et secrétaire-trésorière.